

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

### **Compte-rendu sommaire**

Le **lundi 14 décembre 2020**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

#### **Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,

Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoint,

Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Dominique SÉVIN, Karine PIQUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Patricia BOURNAI, Christian VETIER, Valérie LOUAZEL, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Conseillers Municipaux.

#### **Procurations :**

Marie-Claude HESSENS à Christelle HOUIZOT

Séverine DROUET à Marielle MURET-BAUDOIN

Maud DESCHAMPS à Dany FRATTINI

Marie-Véronique LESAINTE à Patricia BOURNAI

Benoît FOUCHER à Valérie LOUAZEL

**Secrétaire de séance :** Louis HUBERT

**Assiste également à la séance :** Erwan MANGARD, directeur général des services

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents lors de la séance,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du lundi 16 novembre 2020.

#### **N° 2012.12.01 – ENVIRONNEMENT - EAU : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2019**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant la présentation qui lui en a été faite par M. Richard CLEMENCEAU, représentant de VEOLIA,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019.

#### **N° 2020.12.02 – ASSAINISSEMENT : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif 2019**

**Le Conseil Municipal,**

Vu L2224-5 du Code Général des Collectivités,

Suivant la présentation qui lui en a été faite par M. Richard CLEMENCEAU, représentant de VEOLIA,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de l'exercice 2019.

**N° 2020.12.03 – ASSAINISSEMENT : Rapport annuel du délégataire et approbation du compte de surtaxe assainissement 2019**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant la présentation qui lui en a été faite par Mme le Maire,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de surtaxe 2019 du service d'assainissement qui fait apparaître un montant dû à la collectivité de **256 573,13 €**.

**N° 2020.12.04 – ASSAINISSEMENT : Approbation de la révision du zonage assainissement des eaux usées**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la nécessité d'actualiser le zonage assainissement dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme ;

Suivant la procédure d'enquête publique lancée,

Considérant le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

**Suivant l'avis favorable unanime de la commission « urbanisme » réunie le 2 décembre 2020,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la révision du zonage assainissement des eaux usées et la carte des zones d'assainissement collectif et non collectif de la commune ;

- **ANNEXE** ce nouveau zonage assainissement au plan local d'urbanisme approuvé le 17 septembre ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2020.12.05 - URBANISME - FONCIER : Acquisition propriété PIGEON-BAZIN (Société IBH), rue du Champ Michel et Moncorps – Précisions surface parcelle à Moncorps**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant sa délibération du 8 juillet 2019, approuvant l'acquisition de parcelles appartenant à la société IBH (consorts PIGEON/BAZIN), notamment au lieu-dit « Moncorps »,

**Suivant l'avis de France Domaine,**

**Suivant l'avis favorable (1 abstention) de la commission « Urbanisme et habitat » réunie le 2 décembre 2020, »**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification de surface des parcelles à acquérir auprès des consorts PIGEON / BAZIN au lieu-dit « Moncorps », portant la superficie globale sur ce secteur à 12.368 m<sup>2</sup>, étant précisé que le prix d'acquisition fixé à 12.500 €, hors frais de notaire, est inchangé ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à missionner le géomètre pour effectuer, à la charge de la commune, les bornages définitifs des parcelles ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer le compromis ainsi que l'acte authentique en l'Etude NICOLAZO, notaires à Noyal-sur-Vilaine ;

- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**2020.12.06 : CANDIDATURE « PETITES VILLES DE DEMAIN - TERRITOIRES DE COHESION AU CŒUR DE LA RELANCE »**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant, l'opportunité pour la commune, de s'inscrire dans le programme de relance de l'Etat,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ACTE** la candidature de la commune de Noyal-sur-Vilaine au programme « *Petites villes de demain* » afin de lui permettre d'accélérer son projet de territoire visant à améliorer les conditions de vie des habitants, et de l'accompagner, par un soutien en ingénierie et des financements ciblés, dans sa trajectoire dynamique et respectueuse de l'environnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 2020.12.07 – INTERCOMMUNALITE – SDE35 : modification des statuts**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant délibération du Comité syndical en date du 14 octobre 2020,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification des statuts du SDE35 visant à, adjoindre les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène à celles de charge pour véhicules électriques (modification législative de l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales) et permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

**N° 2020.12.08 - INTERCOMMUNALITE - SIMADE 35 : Rapport d'activités 2019**

**Le Conseil Municipal,**

Sur présentation de Mme le Maire,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants** (M. HUBERT, concerné ne prend pas part au vote) ;

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2019 du SIMADE 35 (Soins Infirmiers et Maintien à Domicile des personnes âgées).

**N° 2020.12.09 – ECONOMIE : Ouverture exceptionnelle des commerces et des concessions automobiles les dimanches en 2021**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Mme le Maire,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DONNE** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle,
  - des commerces de détail sur le territoire communal, le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes (\*), les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021 ;
  - des concessionnaires automobiles, les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021 ;
- **PRÉCISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés concernés pour le commerce de détail,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

(\* ) un arrêté ministériel doit entériner l'annonce du Ministère de l'Économie et des Finances du 4 décembre de reporter le début des soldes d'hiver du 6 au 20 janvier

**N° 2020.12.10 - COMMANDE PUBLIQUE – Réfection des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales rue Louis Pétri : avenant au marché de travaux**

**Le Conseil Municipal,**

**Sur avis favorable unanime de la commission MAPA réunie le lundi 7 décembre 2020,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

- **APPROUVE** l’avenant n°2 au marché de travaux de réfection EU/EP rues Louis Pétri et de la Planche Grégoire (bouches avaloirs, grilles, réseaux complémentaires), pour un montant de 20.681,91 € HT, portant le montant du marché à 243.493,76 € HT ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**N° 2020.12.11 - FINANCES LOCALES : Admissions en non-valeur**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la demande d’admission en non-valeur présentée par le comptable public

Suivant analyse des situations,

**Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour et 1 abstention (M. BONNEAU),**

- **PRONONCE** « les admissions en non-valeur » de sommes irrécouvrables pour un montant global de 3.397,70 € ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**N° 2020.12.12 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : Décision budgétaire modificative n° 02**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

- APPROUVE** des modifications budgétaires concernant d’une part, des admissions en non valeurs (1.400 €) et les travaux des vestiaires du stade (35.000 €)
- AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à engager toute démarche et signer tout document afférent à ce dossier.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Désignation	Montant
673-020 R	Titres annulés	+ 1.400 €
022-01 R	Dépenses imprévues	- 1.400 €
DEPENSES D’INVESTISSEMENT		
Article	Désignation	Montant
18002-2313-414 R	Vestiaires sportifs et espace de convivialité	+ 35.000€
16001-2313-414 R	Équipements sportifs	- 35.000€

**N° 2020.12.13 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture par anticipation des crédits en section d’investissement pour l’exercice 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

- **AUTORISE**, conformément à l’article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l’ouverture par anticipation des crédits de dépenses d’investissement de l’exercice 2021 pour le Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits liés au remboursement de la dette) ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

**N° 2020.12.14. – FINANCES LOCALES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **AUTORISE**, conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2021 pour le Budget annexe Assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits liés au remboursement de la dette) ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

**N° 2020.01.15 – FINANCES LOCALES : création du Budget Annexe « Le Verger 2021 »**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14  
Suivant sa délibération du 21 septembre 2020, lançant la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal sur le terrain du verger dans le quartier de la Janaie,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe assujéti à la TVA, dénommé « Le Verger 2021 », à compter du 8 mars 2021, date de vote du budget ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

**N° 2020.12.16 - FINANCES LOCALES : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et équipements de distribution de GAZ 2020**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément aux décrets relatifs au régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ARRETE** la redevance totale due à la collectivité au titre de 2020 à **1.515 €** ;
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la reconduction de cette redevance pour l'année 2021, suivant le taux de référence en vigueur à cette période et le pourcentage d'application maximum, soit 100 %.

**N° 2020.12.17 – FINANCES LOCALES - Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et équipements de distribution D'ENERGIE ELECTRIQUE 2020**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément au décret n° 2002.409 du 26 mars 2002 relatif au régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ARRETE** la redevance due au titre de 2020 à **1.584 €** ;
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la reconduction de cette redevance pour l'année 2021, suivant le taux de référence en vigueur à cette période et le pourcentage d'application maximum, soit 100 %.

**N° 2020.12.18 - FINANCES LOCALES : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les RESEAUX ET EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION 2020**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément au décret n° 2005-1676 du 25 décembre 2005 relatif au régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements pour les réseaux et installations de télécommunication.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** le versement de la redevance par ORANGE pour l'année 2020, fixée à **5.726,15 €** ;
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la reconduction de cette redevance pour l'année 2021 dont le montant sera réactualisé en fonction de l'évolution du réseau.

**N° 2020.12.19 - FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS : demande de subventions pour le centre culturel L'Intervalle pour l'année 2021**

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** les subventions auprès des différents partenaires (Etat, Région, Département, Communauté de communes) au titre du programme d'actions 2021 porté par le centre culturel L'Intervalle : dispositif « scène de territoire », accueil en résidence, coproduction, actions culturelles, programme d'éducation artistique et culturelle,...
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents au dossier.

**N° 2020.12.20 – PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs suite à obtention de concours**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant délibération du 18 février 2008 fixant le taux de promotion pour les avancements de grades, Suite à l'obtention d'un concours par un agent de la collectivité,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la modification du tableau des effectifs s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H04.

**Mme le Maire,  
Marielle MURET-BAUDOIN**